

Un emploi d'enseignant de 1^{er} degré est à pourvoir pour le centre scolaire du Centre de Détention de Tarascon à la rentrée de septembre 2014.

Spécificités de la mission :

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de la détention, depuis le repérage initial jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective de validation des acquis par des diplômes et/ou par la tenue du livret personnel de compétences de l'éducation nationale (cf. article D. 311-6 et suivants du code de l'éducation).

Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public.
- de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes,
- de préparer les diplômes ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.

Organisation du temps de travail et du poste:

La durée hebdomadaire d'enseignement de 21 heures est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités) mais aussi à permettre une continuité de ce service auprès des détenus en réduisant les coupures liées aux congés scolaires. Ainsi, sans excéder les obligations réglementaires de service, le temps de travail pourra être annualisé jusqu'à 40 semaines.

Dans le cadre normal de son service, l'enseignant peut être convoqué dans un autre centre pénitentiaire pour contribuer à l'organisation ou au déroulement d'épreuves d'examen au titre d'examineur, de correcteur ou de surveillant.

Conditions particulières :

Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Pendant cette première année, ils doivent suivre trois semaines de stages d'adaptation à l'emploi (une semaine à l'école nationale de l'administration pénitentiaire d'Agen et deux semaines à l'INS-HEA de Suresnes réparties sur les deux premières années d'exercice). A l'issue de la première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste. Dans le cas contraire, l'affectation à titre définitif est prononcée après consultation des instances compétentes.

Conditions de candidatures :

Ce poste est ouvert aux professeurs des écoles ou instituteurs. La priorité sera donnée aux enseignants ayant pratiqué des méthodes individualisées (APP, etc) ou qui possèdent un diplôme permettant l'enseignement spécialisé : CAPA-SH option F **ou** ont une expérience professionnelle en classe relais ou en formation de jeunes adultes.

Procédure :

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières en découlant et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat après avoir recueilli l'avis de la CAPD.

Les candidatures, curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, seront adressées par voie hiérarchique à :

1. Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, Direction académique des services de l'éducation nationale,
Et à
2. Monsieur le proviseur de l'UPR, ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr ,au plus tard le 12 juin 2013.

Site de l'Unité Pédagogique Régionale <http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr>

Contact UPR: Jean-Luc VENUZE, proviseur de l'UPR - 04 91 40 86 90

La commission de recrutement se tiendra le JEUDI 19 JUIN après-midi au Centre de Détention de TARASCON. Les candidats seront avisés individuellement de l'heure de convocation.

Contact : secrétariat du proviseur de l'UPR : 04 91 40 86 87